

DEC191033INS2I

Décision portant nomination de Mme Anne SIEGEL en qualité de chargée de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Anne SIEGEL, Directrice de recherche CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1er avril 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 pour 40 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la « BioInformatique ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne SIEGEL demeure affectée à l'UMR6074 « Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA) » à Rennes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 avril 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl